



Risque de refus de période de préavis?

Par Jackoneel

Bonjour,

Je suis actuellement employé dans une société de ménage pour un contrat de 02H00 par jour du Lundi au Vendredi.

On vient de me proposer un contrat dans une autre société pour 03H00 par jour du Lundi au Vendredi.

Donc plus intéressant.

Les horaires ne sont pas compatibles, du coup je souhaite changer d'entreprise.

Seulement d'après ma convention collective, mon préavis est d'un mois et je sais que mon employeur va m'obliger à le faire.

Puis-je refusé de le faire ? Et quelle sont les risques s'il m'oblige et que je ne le fais pas ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par morobar

Bonjour,

En théorie l'employeur peut vous trainer devant le CPH, prouver un peu de désorganisation et réclamer le montant identique au salaire qu'il vous aurait versé.

En pratique, s'il vous doit des sous, genre congés...il ne vous les donnera pas.

Par Prana67

Bonjour,

En pratique, s'il vous doit des sous, genre congés...il ne vous les donnera pas.

Et dans ce cas la salarié pourra bien entendu réclamer son du devant le CPH.

Par contre vérifiez peut être dans votre convention collective qu'un temps partiel aussi réduit soit possible. En principe si c'est moins de 24h par semaine il faut que le salarié soit d'accord et même qu'il soit à l'origine de la demande.